

## DÉLIBÉRATION Comité syndical du 27 mars 2024

DÉLIBÉRATION N° DCS2024-007

Objet : Budget Supplémentaire au budget principal de Seine-et-Marne Numérique pour 2024

Le vingt-sept mars deux mille vingt-quatre à dix-huit heures, se sont réunis à l'Hôtel du Département, sis 12 rue des Saints-Pères à Melun les délégués désignés par chaque adhérent au Syndicat Seine-et-Marne Numérique sous la présidence de M. LAVENKA Olivier, Président.

**Date de la convocation transmise par le Président :** 21 mars 2024

**Nombre de délégués en exercice :** 45

**Nombre de délégués présents :** 19

**Nombre de délégués représentés :** 9

**QUORUM :** 45 délégués en exercice représentant 117 voix, soit un quorum de 58,5 voix

**QUORUM pour la présente délibération :** 19 délégués présents + 9 pouvoirs correspondant à 64 voix

### **PRESENTS :**

Délégués du Département : Olivier LAVENKA, Président, Virginie THOBOR.

Délégués des EPCI : Jean ABITEBOUL, Philippe BAPTIST, Suzanne BARNET, Georges BENARD, Alexandre BOUSEZ, Michel CHARIAU, Daniel DOMETZ, Didier FENOUILLET, Maxence GILLE, Jean HELIE, Christian PEUTOT, Francis PLÉ, Michael ROUSSEAU, Louis SAOUT, Joël SURIER, Fabien VALLÉE, Emmanuel VIVET.

### **REPRESENTES :**

Délégués de la Région :

Gilles BATAILL donne pouvoir à Virginie THOBOR

Délégués des EPCI :

Alain BOULLOT donne pouvoir à Michel CHARIAU

Stéphane COLLON donne pouvoir à Philippe BAPTIST

Claude DECUYPERE donne pouvoir à Jean HÉLIE

Laurent DELPECH donne pouvoir à Alexandre BOUSEZ

François-Xavier DUPERAT donne pouvoir à Christian PEUTOT

Marcel FONTELLIO donne pouvoir à Daniel DOMETZ

Pascal FOURNIER donne pouvoir à Didier FENOUILLET

Jean-Claude LECINSE donne pouvoir à Georges BENARD

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Jean HÉLIE

## Le Comité syndical de Seine-et-Marne Numérique,

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,*

*Vu la délibération du Comité syndical n° DCS2023-026 en date du 6 décembre 2023, relative au Budget Primitif du budget principal pour 2024 du Syndicat mixte,*

*Vu le Compte de Gestion du Payeur départemental pour 2023 relatif au budget principal et le Compte Administratif 2023 du Syndicat mixte pour ce même budget,*

*Vu la délibération du Comité syndical n°DCS2024-004 A du 27 mars 2024, approuvant le Compte Administratif du budget principal pour 2023, et décidant à ce titre de reprendre, dans le cadre du Budget Supplémentaire 2024, le résultat d'investissement constaté en 2023 (+ 208 108,59 €) au sein de la section d'investissement en recettes, et le résultat de fonctionnement en 2023 (+ 1 221 923,90 €) en recettes au sein de la section de fonctionnement,*

*Considérant qu'il y a lieu de procéder à des ajustements de crédits sur l'exercice 2024,*

*Vu l'avis favorable de la commission Finances réunie le 21 mars 2024,*

*Vu le rapport n°DCS2024-007,*

**Après en avoir délibéré à l'unanimité (64 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 voix ABSTENTION).**

**APPROUVE** le Budget Supplémentaire du budget principal de Seine-et-Marne Numérique pour l'exercice 2024, en décidant que les crédits admis à ce Budget Supplémentaire sont arrêtés et votés par chapitre budgétaire de chacune des sections de fonctionnement et d'investissement.

Les modifications apportées par chapitre budgétaire, en dotations complémentaires ou en réductions de crédits, sont les suivantes (montants en euros) :

		Budget Primitif 2024	Budget Supplémentaire 2024	BP+BS 2024
<b>Total recettes de fonctionnement</b>		<b>1 870 000,00 €</b>	<b>1 225 000,00 €</b>	<b>3 095 000,00 €</b>
<b>002</b>	RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	0,00 €	1 221 923,90 €	1 221 923,90 €
<b>013</b>	ATTENUATION DE CHARGES	15 000,00 €	0,00 €	15 000,00 €
<b>70</b>	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	300 000,00 €	0,00 €	300 000,00 €
<b>74</b>	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	1 555 000,00 €	0,00 €	1 555 000,00 €
<b>75</b>	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0,00 €	3 076,10 €	3 076,10 €
<b>042</b>	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0,00 €	0,00 €	0,00 €

		Budget Primitif 2024	Budget Supplémentaire 2024	BP+BS 2024
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>		<b>1 870 000,00 €</b>	<b>1 225 000,00 €</b>	<b>3 095 000,00 €</b>
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	300 000,00 €	1 062 000,00 €	1 362 000,00 €
012	CHARGES DE PERSONNEL	1 500 000,00 €	0,00 €	1 500 000,00 €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	15 000,00 €	120 000,00 €	135 000,00 €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	5 000,00 €	36 000,00 €	41 000,00 €
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	50 000,00 €	7 000,00 €	57 000,00 €

		Budget Primitif 2024	Reste à réaliser 2023	Budget Supplémentaire 2024	BP+BS 2024
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>50 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>219 000,00 €</b>	<b>269 000,00 €</b>
001	RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	0,00 €	0,00 €	208 108,59 €	208 108,59 €
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	0,00 €	0,00 €	3 891,41 €	3 891,41 €
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	50 000,00 €	0,00 €	7 000,00 €	57 000,00 €
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

		Budget Primitif 2024	Reste à réaliser 2023	Budget Supplémentaire 2024	BP+BS 2024
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>50 000,00 €</b>	<b>72,97 €</b>	<b>218 927,03 €</b>	<b>269 000,00 €</b>
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	5 000,00 €	0,00 €	5 000,00 €	10 000,00 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	45 000,00 €	72,97 €	213 927,03 €	259 000,00 €
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

  
 Olivier LAVENKA  
 Président de Seine-et-Marne Numérique

Date de mise en ligne le 9 avril 2024